

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cynthia Landry

<https://www.cadre21.org/membres/755005d2348258d5c5d8dd46>

Date d'obtention : 2021-02-26 20:10:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto débutent avec le fait de rassurer la personne qui signale la situation et rassurer la victime. Elle propose une marche à suivre en remplissant la grille d'évaluation de l'incident pour mieux comprendre l'amorce, la nature, les intentions de la situation et l'étendue que cela a pu prendre. Ensuite, la méthode Sexto propose de rencontrer les témoins et les autres élèves impliqués dans la situation et remplir une grille avec eux. Il faut aussi leur demander de ne pas divulguer des informations aux autres élèves en lien avec cette situation. Si, au regard des informations recueillies, l'école constate que c'est un acte impulsif, je rencontre l'instigateur pour avoir sa version des faits. En recueillant sa version des faits, nous aurons plusieurs éléments pour mieux comprendre la situation. Si la victime a envoyé des photos d'elle nue et que nous sommes en présence de pornographie juvénile, les policiers doivent être mis au courant. Si ce n'est pas le cas (photos en maillot), l'école applique les mesures nécessaires et n'est pas dans l'obligation de faire le suivi aux policiers. Si la situation implique la possession et la diffusion de pornographie juvénile, le ou les cellulaires qui contiennent les photos doivent être confisqués. Ensuite, il faut contacter le service de police. Ensuite, je dois mettre au courant les parents de la victime, de l'instigateur et des autres élèves impliqués pour expliquer la situation et le protocole avec les démarches qui s'y rattachent. Lors de ce processus et de la cueillette d'informations, nous nous rendons compte qu'avec les informations obtenues de la part des divers élèves impliqués, il s'agit d'intentions malveillantes, je dois contacter le service de police et ne pas en parler au jeune instigateur.

Mon rôle est de faire état de la situation en recueillant les informations auprès des élèves et en protégeant la victime pour mieux comprendre la situation et référer adéquatement vers les services qui suivront. Je dresse un portrait rapidement de la situation et j'oriente le dossier selon les informations recueillies afin d'éviter la propagation des photos. Le tout se fait en respectant la confidentialité des élèves impliqués et ne pas consulter les photos et vidéos qui sont en jeux.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La situation numéro 1 mentionne que lorsque la victime refuse de collaborer avec l'intervenant scolaire, il est important d'en aviser les policiers. Dans cette situation, les photos impliquent de la pornographie juvénile donc les policiers doivent être mis au courant. Si l'instigateur refuse de collaborer, les policiers doivent être mis au courant et celui-ci interviendra pour éviter la propagation des images et éviter les répercussions. S'il collabore, nous pouvons informer le policier à la fin de la rencontre et remettre le cellulaire au policier et celui-ci fera une rencontre de sensibilisation Sexto.

Lors de la deuxième mise en situation, les photos envoyées présentent une élève en maillot de bain et comme il n'y a pas matière à pornographie juvénile, nous ne sommes pas dans l'obligation de faire le suivi aux policiers. La victime et l'instigateur doivent être rencontrés individuellement et la grille d'évaluation doit être remplie pour évaluer l'étendue et la nature des gestes posés. Une sensibilisation peut être faite auprès de ces élèves pour les informer des conséquences des photos publiées sur les réseaux sociaux.

Pour la mise en situation numéro 3, je retiens qu'il faut référer le parent vers les services de police lorsque la situation implique des photos de nudité et impliquant une autre personne hors de l'école. Lorsque l'auteur des photos se signale lui-même, il faut remplir la grille avec l'élève pour comprendre les intentions, la nature et l'étendue de la situation. Ensuite, il faut rencontrer les élèves témoins et remplir la grille d'évaluation avec eux. Si les intentions sont malveillantes, il faut contacter immédiatement les policiers. Dans le cas d'un acte impulsif, il faut confisquer les cellulaires des élèves impliqués pour arrêter la diffusion des images et diminuer la propagation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ce qui me semble plus délicat selon moi, est de restreindre la publication et la propagation des images sur les cellulaires. Je crois que nous allons faire tout en notre possible et le plus rapidement pour confisquer les cellulaires où les images se situent mais il reste qu'il est difficile d'avoir le contrôle sur ce qui est envoyés. De plus, il est délicat aussi pour la victime de nommer les photos qu'elle a prise d'elle-même et mon rôle sera de la rassurer et de mentionner que nous serons là pour la supporter dans cette situation. Je crois que malgré que certaines interventions soient délicates, il faut bien respecter les étapes et faire ce qui est en notre pouvoir dans le respect de notre mandat. Je crois qu'avec la méthode Sexto, nous sommes bien outillés pour pouvoir intervenir adéquatement lors de ces situations.